



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 31 décembre 2020

Prise d'acte n° A6250

Monsieur,

L'élevage avicole que vous exploitez sur la commune de Sainte Ouenne bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié n° 3953 du 10 décembre 2002 pour un effectif de 54000 animaux-équivalents volailles au nom de Rousseau Marcel, et des récépissés de transfert n°5381 du 2 octobre 2013 au nom de la SCEA SELENITE et n°6005 du 24 septembre 2018 au nom de AUDEBERT Romain.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référéncé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-08933), celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD le 13 novembre 2019, complété le 20 avril 2020. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 21 avril 2020.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 15 mai 2020, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,

Anne BARETAUD

M. AUDEBERT Romain
16, route d'Épannes
79160 FAYE SUR ARDIN